

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diagnostique et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0026004

ND: 14042

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6034 Société : R.A.M.
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : DOUA MUSTAFA
 Date de naissance : 20-07-1958
 Adresse : AL KHAZANA 7100 10 APJS LISASFA CASABLANCA
 Tél. : 0667 447351 Total des frais engagés : 150 + 297 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/12/2019
 Nom et prénom du malade : DOUA MUSTAFA Age: 61
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Mal de dos
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03/12/2019
 Signature de l'adhérent(e) :

7=7

[illegible]

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23.12.18	297,00.

[illegible][illegible]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majda Benboujida

Médecin Généraliste

Echographie Générale

Ancienne interne des hôpitaux



الدركتور ماجدة بن بوجيدة

الطب العام

الفحص بالصدى

طبية سابقا بالمستشفيات

Casablanca le : 23/12/2013 : الدار البيضاء في

DOUMA MOSTAFA

93,00 Saphir

1st (NS)

42,00 Medi

2nd (NS)

10,20 No lat

(NS)

79,00 Apinel

(NS)

LOT N°:

UT. AV :

PPV :

93,00

42,00

LOT : 2356

UT. AV : 04 - 22

P.P.V : 10 DH 20

lot:

A consommer
avant le:

PPC: 79,00 DH

7280UAYZ G-RZP

13

2-87, w-

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P. 1
Ain sebaa Casablanca
Vaxigrip Inj b1 ser
0,5 ml
P.P.V : 72,80 DH
6 118001 080748

Dr Majida BENBOUADA
Médecin Généraliste
Av Atlas Rue Jbel Michilifen
N° 318 Lissasfa 1
Casablanca - Tél: 0522 65 05 35



Dr Majida BENBOUADA
Médecin Généraliste
Av Atlas Rue Jbel Michilifen
N° 318 Lissasfa 1
Casablanca - Tél: 0522 65 05 35

9711a